

Le 1er adjoint reprend **sa traque** après un an et demi de silence. La chasse aux parias est ouverte.

Buanes, le 09 novembre 2015

**Le conseiller 1er adjoint, ayant reçu délégation du maire, lance une procédure de saisie-vente, sous 8 jours, au nom de la commune, contre les deux parias de Buanes, qu'il a dans les trous de nez depuis 2008 (affaires municipales et pesticides).**

Il s'agit d'une somme d'argent dépassant le montant d'un revenu mensuel sous le seuil de pauvreté. Les deux parias sont en train de régler chaque mois leur dû par l'intermédiaire de l'avocat de la commune, Henry de Brisic, pour le compte de la commune. Le mode de règlement *convenu depuis 2013* ne plaît pas au Sieur Thierry BIARNÈS, 1er adjoint, qui a fait lancer un huissier aux trousses des deux sans-dents (*mais qui vont trouver le moyen de mordre si ça continue*). Le plus récent règlement date de ce jour, déposé à la boîte aux lettres La Poste au bourg de Buanes pour la levée postale (*comme celui du 09 octobre*).

Compte tenu des informations en notre possession, (*y compris expertise judiciaire*) notre association met en garde les personnes initiant et soutenant cette procédure, contre le risque de responsabilité pénale encouru si ce honteux projet de saisie-vente provoquait la mise en danger de la vie d'autrui, par une pratique d'asphyxie financière et/ou matérielle de personne fragile. Et de conséquences graves qui pourraient s'en suivre (*comme celles de Mickey ou de Paul pour ceux qui ont de la mémoire*).

Nous appelons les habitants de Buanes, dotés de bon sens (*il y en a beaucoup heureusement*), et toutes autres personnes extérieures à la commune, à s'insurger contre les méthodes de ce 1er adjoint (*et ses soutiens*). Lequel 1er adjoint, lorsqu'il était maire n'hésitait pas à bafoyer le code administratif et le code pénal. Ce qu'il continue de faire avec le refus d'accès aux documents administratifs, jusqu'à ce jour. Sous la pleine responsabilité du maire en titre : Hervé DARRICAU qui s'aligne et se courbe.

**Ce 1er adjoint-ci engage des actions répressives concernant ces sommes en cours de règlement, alors qu'il s'efforce d'échapper lui-même aux sanctions qu'il mérite et qu'il ne s'applique pas.**

Nous rappelons que tout le monde paie des impôts à travers la TVA et les taxes sur les carburants. Nous soulignons que la réduction ou la suppression des dotations de l'Etat aux communes ne justifient pas les attaques contre des personnes privées d'emploi dans une conjoncture économique exécrable. Nous rappelons que le droit et les textes réglementaires garantissent à chaque citoyen(ne) le droit de disposer d'un emploi décent et qu'il n'en est rien pour 1 français sur 7 au moins, au niveau national.

Nous soulignons que ce 1er adjoint, (*comme d'autres personnes agriculteurs aussi au conseil municipal, pour des sommes différentes*), a perçu **45 437,47 EUR<sup>1</sup> en 2010, par exemple, de subventions de la PAC, 43 608,27 EUR en 2011, 38 450,93 EUR en 2012**, lui permettant de se doter de moyens pour **son entreprise agricole personnelle** grâce aux **contribuables**. En est-il de même pour les PMI-PME d'autres secteurs d'activités ? Et pour les travailleurs du salariat privés d'emploi ?

Nous soulignons que, pour l'instant, les actions virulentes de ce 1er adjoint n'engage que les dépenses de la commune et qu'il échappe personnellement à tout risque de sanction financière, pour l'instant.

Enfin, nous rappelons que cette personne n'a reçu qu'une minorité de voix pour s'emparer de la fonction publique qu'il occupe (*avec indemnités financières*), même si l'état du système électoral actuel permet à des personnes peu scrupuleuses d'accéder au droit de décider à la place de tout le monde, dans ce cas en convainquant ses amis. (*N'oublions pas que dans les années 30, c'est le système électoral « démocratique » allemand qui a permis l'accès d'un dictateur au pouvoir avec ses conséquences*). Ouvrons l'oeil !

Nous invitons les électrices/eurs à bien réfléchir à qui elles abandonneront le pouvoir de décider pour les autres, aux prochaines élections régionales qui approchent. Vous savez tous pour qui cette liste du conseil municipal fait allégeance. Toute la question est de savoir si les bénéficiaires de l'allégeance sont d'accord avec ces méthodes. Ou d'observer comment des élus de proximité torpillent les efforts de candidats ou d'élus sincères qui commettent l'erreur de les couvrir jusque dans les pires actions locales.

Pour notre part, nous refusons de cautionner ces gens qui nous pourrissent la vie même quand on ne leur demande rien. Ils nous enlèvent nos droits, nous n'avons plus de devoirs correspondants.

Pour suivre l'affaire et ses dessous : <http://arc.en.ciel.free.fr/la-traque-continue/>

Association pour l'épanouissement individuel et social de la personne, sans but lucratif, à caractère social et éducatif, déclarée à la Préfecture des Landes, J.O. des 19 décembre 1980, 30 mai 1981, 14 octobre 1982, 15 octobre 1983. SIRET : 325139566 00013 - APE(NAF) : 552E - URSSAF : 0150827 - Affiliation Assedic : 00312541 - CCP : 5 825 41 R Bordeaux

---

1 EARL du Peyruc. Montant paiements directs FEAGA. Source : <http://www.data.gouv.fr/> [1447111730]